

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Nous publions à la 3<sup>e</sup> page LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.  
 Il paraît, tous les quinze jours, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une livraison de 16 pages grand in-8<sup>o</sup>, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.  
 L'édition n'est tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser leur adhésion. Il ne reste plus que quelques exemplaires.

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarieu, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

Nous prions nos souscripteurs du dép<sup>t</sup> de vouloir bien faire retirer les livraisons dans nos bureaux pour éviter toute avarie résultant de l'envoi.  
 La 1<sup>re</sup> livraison est en vente.

Cahors, 10 Janvier.

L'ouverture de la session législative de 1878 a eu lieu avant-hier à Versailles.

Le Journal des Débats pense avec raison que cette session aura une influence décisive sur l'avenir des institutions républicaines. « Après l'épreuve de la lutte, dit cette feuille, vient l'épreuve de la victoire. Pour que la République soit définitivement fondée, il faut que ses partisans supportent la secousse avec autant de bonheur que la première. Or le bon usage de la victoire exige des qualités toutes différentes de celles qui ont servi pendant la lutte. On ne gouverne pas à l'aide des moyens par lesquels on s'empare du gouvernement. Lorsque après un long combat on arrive enfin au pouvoir, il faut savoir déposer son armure et renoncer à la tactique offensive : changement difficile. »

Le Journal des Débats ne dissimule pas qu'il voit des avantages dans la disparition du comité des 18. Il conseille également à la Chambre d'abréger la vérification des pouvoirs. Enfin il recommande au ministère de prévenir le débordement des projets individuels; de présenter des projets utiles.

Que le ministère agisse, qu'il se montre, qu'il prenne la direction du Parlement, qu'il soit toujours présent aux discussions parlementaires et qu'on y sente sa présence, qu'il gouverne en un mot non pas seulement dans le cabinet, mais dans les couloirs, mais surtout à la tribune. La Chambre sera d'autant plus sage que le ministère sera plus actif.

Les organes du parti influent et patriotiquement inspiré, auquel les républicains doivent

le vote de la Constitution en 1875 et la solution favorable de la crise gouvernementale du mois dernier, les organes du centre droit pour parler plus nettement, donnent des conseils de sagesse qu'il serait bon d'écouter. Ils constatent que le sort de la République est entre les mains des hommes qui, depuis longues années, la veille comme le lendemain, ont vu dans cette forme politique l'idéal gouvernemental des nations, et ils les avertissent, comme le Journal des Débats, des dangers inévitables d'une conduite révolutionnaire et personnelle. Il faut gouverner pour la France, et non une partie de la France.

L'Estafette vient de publier un récit qui occupe la presse toute entière. D'après ce récit, M. le général de la Rochebouet au milieu des derniers et des plus graves incidents de la crise gouvernementale, aurait débattu avec un grand sang-froid la question d'un plébiscite et celle de la perception des impôts en dehors du vote de la Chambre, il aurait indiqué les moyens de tenter et de faire réussir une solution de la sorte, et, parmi eux, la proclamation de l'état de siège et l'établissement de tribunaux d'exception; le maréchal, heureusement, il faut le dire à son honneur, aurait reculé devant la crainte de ne pouvoir amener à bien ces diverses opérations sans effusion de sang.

Quelles que soient les réserves sous lesquelles il convient d'accueillir toute information relative à une crise dont tant de détails sont jusqu'ici demeurés obscurs, la version de l'Estafette se présente avec une assurance, qui excite une vive émotion.

On lit à ce sujet dans le Temps :

Nous ne voulons pas retirer aux paroles prononcées à Bordeaux par le général de Rochebouet la confiance que nous leur accordions d'après des renseignements sérieux. La vérité ne peut cependant exister des deux côtés, à moins, que les mêmes termes ne soient devenus susceptibles de sens différents au sujet desquels il faudrait d'abord s'entendre. Les militaires ne sont pas nécessairement des juriconsultes en droit politique. M. le général de la Rochebouet et le Maréchal lui-même se seraient-ils figuré que le caractère unique, essentiel et nécessaire, d'un coup d'Etat est une série de mesures comme celles qui ont marqué le 2 décembre, enlèvement des députés et mitraillades sur les boulevards? Nous sommes tentés de le croire, et ce ne serait pas très étonnant, puisque des hommes beaucoup plus experts en politique, et dont plusieurs ont passé leur vie à déclamer contre les coups d'Etat, ont froidement délibéré sur des actes qui n'étaient rien de moins que le renversement de la Constitution. Les personnages intéressés dans ce récit jugeront sans doute à propos d'intervenir dans les commentaires auxquels il ne manquera pas de donner lieu.

D'un autre côté, une correspondance du Courrier de Lyon donne le texte des ordres échangés entre les autorités militaires de Limoges. Mais ici l'explication paraît simple. L'ordre de se tenir prêt pour la nuit avait été libellé d'avance dans le cas de certaines éventualités, et c'est par inadvertance qu'il a dû sortir des cartons du général de division pour aller aux mains du général de brigade. Quelles étaient ces éventualités? Il ne s'agit pas de rouvrir cette discussion. Il suffit, encore une fois, de savoir que tout était fini à Paris le

jeudi soir quand l'ordre en question était transmis aux régiments de Limoges. Il ne pouvait donc y avoir là qu'une erreur, dont on n'eût pas parlé sans la démonstration qui s'en est suivie.

M. Batbie, qui est le principal personnage cité dans les prétendues révélations de l'Estafette, a adressé à ce journal la lettre suivante :

Paris, le 6 janvier 1878.

Monsieur le rédacteur,

Sous le titre Cinq jours de crise, un anonyme a raconté dans vos colonnes les négociations dont j'ai été chargé, le 8 décembre dernier, pour la formation d'un ministère pris dans la majorité du Sénat. Erroné sur plusieurs points de grande importance, très incomplet sur beaucoup d'autres, inexact même sur quelques faits matériels, ce récit à probablement été composé au moyen de confidences partielles, quelquefois mal comprises, émanant de sources diverses et reliées par un travail trop personnel. Je n'entreprendrai pas de le redresser, car cette rectification m'entraînerait à un récit que je ne pourrais faire sans m'écarter de la réserve qu'exige la nature des affaires auxquelles j'ai été mêlé. Je me borne donc à protester contre votre narration, comme j'ai déjà protesté contre celles que, pendant la crise, ont publiées les journaux français et étrangers.

Je réclame surtout contre le passage où votre collaborateur anonyme indique le programme que j'aurais proposé aux futurs ministres pour la dissolution et les mesures à prendre dans la période postérieure à la dissolution. J'ai le regret de dire que, sur ce point en particulier, vous avez été mal informé, et je vous prie de prévenir vos lecteurs qu'ils seraient exposés à se tromper s'ils considéraient vos renseignements comme authentiques.

Agrérez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

A. BATBIE.

Les nouveaux et complets renseignements que nous recevons sur l'ensemble des élections municipales d'un bout de la France à l'autre, sont de plus en plus favorables à la Constitution républicaine. La déroute des bonapartistes dépasse les espérances des hommes d'ordre et des bons citoyens : cela est affirmé et développé par les dépêches de tous les journaux et par l'Agence Havas. Même dans le Gers, il y a eu de grosses pertes pour ce parti, notamment à Condom, où la liste bonapartiste tout entière est restée sur le carreau. A un autre point de la France, dans le département de la Manche qui compte un certain nombre de bonapartistes, M. Rauline, député de cette nuance, n'a pas été réélu au Conseil municipal de Saint-Lô.

On lit dans la République française :

Les bonapartistes aiment le peuple, et le peuple les aime : c'est connu. Le défunt empereur était un excellent socialiste. MM. Jules Amigues et Albert Duruy sont de purs et vrais démocrates. L'empire a conservé de vigoureuses racines qui ont tracé dans les couches profondes de la nation. Les bonapartistes seuls, des trois partis monarchistes, savent parler la langue qui convient au suffrage universel; eux seuls savent manier, triturer et pétrir la matière électorale. Si les élections du 14 octobre ont si piteusement échoué, c'est que le grand parti dont M. Rouher est le chef a été contraint par discipline de mettre son drapeau dans sa poche et de suivre le panache équivoque du mac-mahonnet. L'Ordre a signifié à qui de droit que c'était assez d'une fois, et qu'on ne l'y reprendrait plus. Cela étant, il est à présumer que les bonapartistes ayant

reconquis leur liberté, n'étant plus gênés par des alliances compromettantes, ont tiré leur drapeau de leur poche et l'ont tenu haut et ferme dans la lutte électorale de dimanche. Rien ne les empêchait de mettre leurs candidats en ligne; depuis Paris jusqu'à la plus modeste commune, le champ leur était ouvert! Eh bien! nous serions curieux de savoir dans combien de villes ils ont — non pas triomphé, nous ne sommes pas si exigeants que cela, — mais seulement osé affronter le scrutin, et dans combien de communes rurales ils l'ont emporté. Qu'ils prennent leur temps, qu'ils fassent à loisir la statistique de tous leurs combats et de leurs victoires! Puis, qu'ils publient cette triomphante statistique! Nous leur promettons de la reproduire.

### REVUE DES JOURNAUX

#### Moniteur Universel.

Lorsqu'on apprit, au mois d'avril dernier, que le prince de Bismarck avait l'intention de se démettre du pouvoir « pour raison de santé, » l'opinion publique accueillit cette nouvelle avec un mélange de surprise et de défiance. Accoutumé, comme on l'était, à prêter aux moindres actions du redoutable ministre les motifs les plus mystérieux, on refusait de croire au prétexte qu'alléguait pour abandonner la direction des affaires, et l'on se demandait avec étonnement, pour ne pas dire avec inquiétude : quel intérêt peut donc avoir M. de Bismarck à être malade? Il n'y aurait cependant rien eu d'extraordinaire à ce que le lourd fardeau qu'il supporte déjà depuis bien des années finit par ébranler même une constitution aussi robuste que celle du chancelier allemand; on savait même d'une façon positive, par le témoignage des médecins, qu'il souffrait réellement d'un malaise aussi opiniâtre qu'incommode, d'une irritation générale du système nerveux; mais l'on savait aussi qu'il avait éprouvé dans ces derniers temps des contrariétés assez vives, qu'il avait rencontré, soit à la Cour, soit dans le Parlement, des obstacles à ses volontés, et c'en était assez pour que ceux qui connaissent son caractère ne voulussent pas admettre que sa retraite fût déterminée uniquement, ni même principalement, par « des raisons de santé. »

Or, quoique durant les neuf mois qu'il vient de passer à Varzin, l'attitude de M. de Bismarck ait été tellement énigmatique que les Allemands, pour la caractériser, avaient inventé un mot, le verbe sphinxer (sphinxen), nous voyons fort clairement aujourd'hui que l'opinion n'avait pas fait cette fois tout à fait fausse route. Le chancelier était sans doute indisposé, fatigué, mais beaucoup moins physiquement que moralement; et son malaise venait surtout de ce qu'il était mécontent et de la Cour et du Parlement. L'incident relatif à l'amiral Stosch l'avait assez sensiblement blessé en lui montrant qu'il y avait encore dans l'entourage de l'empereur quelques influences capables de balancer la sienne. Et, d'un autre côté, les divers échecs qu'avaient essayés dans la Chambre plusieurs propositions et projets de lois présentés sous son patronage direct ou indirect lui avaient fait voir que la majorité dont il croyait disposer dans le Reichstag, n'était ni suffisamment compacte, ni absolument fidèle.

Aujourd'hui l'on considère comme certain que le puissant chancelier va reprendre ostensiblement et avec un redoublement d'énergie et d'activité la direction des affaires, tant pour le royaume de Prusse que pour l'empire d'Allemagne. Sa santé est donc tout d'un coup redevenue meilleure, et nous serions heureux de connaître et le nom du médecin et le nom du remède à qui l'on doit cette guérison soudaine. Mais tout ce que nous apprennent les journaux allemands à ce sujet, c'est que, d'une part, l'empereur Guillaume paraît résolu à se séparer de quelques personnages de son entourage qui passent pour n'être point aimés de son ministre, et que, de l'autre, plusieurs notabilités



du parti national-libéral se sont rendues à Varzin pour s'entendre avec le prince sur les moyens de lui assurer dans le Landtag et dans le Reichstag l'appui d'une majorité fidèle.

**Soleil**

La révolution ministérielle du 13 décembre devait et pouvait amener l'apaisement des esprits, mais c'était à la condition qu'elle provoquerait le désarmement des partis.

Les gauches ne désarment pas. La commission d'enquête poursuit son œuvre de discorde. Le comité des Dix-Huit garde sa mission d'asservissement.

Les droites ne travaillent pas beaucoup plus à l'apaisement des esprits et au désarmement des partis. Quelques journaux conservateurs sont remplis de récriminations et de regrets sur la révolution ministérielle du 13 décembre. Il en est qui vont jusqu'à appeler de leurs vœux et de leurs conseils un nouveau 16 mai avec accompagnement, cette fois, de l'état de siège.

Ces récriminations nous paraissent plus qu'inopportunes, ces conseils nous paraissent plus qu'imprudents. Les impossibilités qui ont nécessité la révolution ministérielle du 13 décembre sont loin d'avoir disparu. Elles existent toujours.

Suivre avec vigilance la marche générale des affaires publiques sous le ministère du 13 décembre; lui prêter un appui désintéressé contre des tendances révolutionnaires destructives des garanties de l'ordre social et de la paix publique, afin qu'il ne soit pas condamné à les favoriser, et contre les exigences inconstitutionnelles du comité d'exécution des groupes de gauche, pour qu'il ne soit pas contraint de les subir; le combattre avec fermeté, s'il se laissait entraîner dans des voies où quelques-uns de ses actes pourraient affaiblir le principe d'autorité et compromettre le repos du pays; tel est le rôle que devraient s'imposer les droites, soit dans le Parlement, soit dans la presse.

Nous désapprouvons les journaux de gauche qui persistent à faire de l'incident de Limoges un élément des débats parlementaires. Nous ne pouvons approuver les journaux de droite qui font, sur la crise qui a précédé le 13 décembre, des récits rétrospectifs propres à entretenir la division parmi les conservateurs et l'agitation dans tous les esprits.

**Journal des Débats.**

L'opinion publique accueille avec une satisfaction bien légitime les circulaires par lesquelles les ministres actuels, rompant avec les traditions de leurs prédécesseurs, ordonnent aux agents des diverses administrations de seconder de leur mieux l'œuvre de la commission d'enquête électorale. M. Dufaure, M. de Marcère, M. Léon Say, M. Bardoux, etc., ont indiqué tour à tour aux fonctionnaires la ligne de conduite qu'ils devaient suivre pour associer au respect des prérogatives du Parlement le respect, non moins nécessaire, de la hiérarchie administrative et des conditions fondamentales de tout gouvernement. Leurs instructions sont aussi nettes, aussi complètes, aussi satisfaisantes que possible. Est-ce à dire que tout soit définitivement terminé, et que le grave débat sur les droits respectifs des Chambres et du pouvoir exécutif en matière d'enquête parlementaire, qui a passionné le pays durant quelques semaines, soit terminé pour toujours? Il serait très-imprudent de le croire. Ce que font les ministres d'aujourd'hui, les ministres de demain peuvent le défaire. Nous avons assisté si souvent à des changements de ce genre, que la prévoyance la plus ordinaire nous fait un devoir de ne pas trop compter sur l'avenir. Il y a quelques ours, les fonctionnaires recevaient l'ordre de re-

pousser avec dédain toutes les demandes de la commission d'enquête; on les presse maintenant d'y répondre avec bonne grâce, dans les limites de la discrétion administrative: c'est fort bien; mais demain ressemblera-t-il à hier ou bien à aujourd'hui? C'est ce que nous ne saurons point tant qu'une loi formelle n'aura pas été faite afin de régler une fois pour toutes une question qui vient de soulever tant de révoltes et de provoquer tant de contradictions.

On sait que M. Dufaure a chargé une commission spéciale d'étudier et de préparer cette loi. La commission s'est mise à l'œuvre; mais on n'a pas attendu le résultat de ses travaux pour lui adresser des critiques, ou pour exprimer sur l'utilité de sa mission des craintes qui nous paraissent peu justifiées.

Après les incidents de ces derniers mois, l'utilité d'une loi consacrant au moyen d'une sanction pénale les droits de la Chambre nous paraît indiscutable. Il y a plus: du moment que le problème est soulevé, il faut le résoudre dans toutes ses parties. La loi prochaine devra spécifier la nature des peines qui pourront être appliquées aux délinquants. Se contentera-t-on de peines pécuniaires? Ira-t-on jusqu'à l'emprisonnement? Nous croyons, pour notre compte, que l'emprisonnement est nécessaire; mais c'est un point à examiner avec soin. Il en est de même de la question du serment. Exigera-t-on le serment des personnes appelées à déposer devant la commission? Donnera-t-on aux commissaires le droit de faire des perquisitions chez les particuliers? Leur livrera-t-on les documents publics? Leur accordera-t-on, en un mot, des prérogatives qui les transformeraient en véritables juges d'instruction, ou se contentera-t-on de leur faciliter les moyens de faire une enquête générale, réservant à l'instruction, si elle était jugée nécessaire, les droits plus étendus qui lui appartiennent?

Nous ne faisons que poser ces questions, nous réservant de les discuter lorsque la loi annoncée sera soumise aux deux Chambres; mais il suffit, ce nous semble, de les indiquer sommairement pour montrer combien notre législation actuelle est imparfaite, et combien il est urgent de la compléter. Loin de restreindre et d'affaiblir les droits du Parlement, nous souhaitons qu'on les mette au-dessus de toute atteinte. Nous souhaitons aussi qu'on les expose clairement aux fonctionnaires et aux particuliers, afin que, chacun connaissant ses devoirs envers la représentation nationale, nous n'assistions plus à ces sortes d'appels à la révolte qui, après avoir retenti dans les Assemblées, trouvent encore un vif écho dans la presse. L'œuvre est délicate et difficile, mais M. Dufaure l'a confiée à des mains habiles. La loi qu'on prépare au ministère de la justice garantira, nous en sommes convaincus, les intérêts libéraux, sans compromettre en rien les principes de gouvernement auquel nous devons tenir plus que jamais.

**INFORMATIONS**

La France affirme que les paroles suivantes ont été prononcées dans l'entrevue entre le Roi d'Italie et M. Gambetta :

Comme M. Gambetta disait au roi :

— Permettez à un républicain français, sire, de vous féliciter, vous, souverain constitutionnel, qui observez avec une fidélité irréprochable la loi des majorités...

Le roi lui a répondu :

— Ne me complimentez pas pour cela, monsieur; je ne fais que mon devoir, et si vous jouissiez en Italie de la popularité que vous avez en France, si j'avais l'honneur d'être votre souverain, vous seriez mon premier ministre.

Un incident regrettable a marqué une réunion publique tenue vendredi soir, salle Lévis, à Batignolles. M. Pascal Duprat, qui présidait cette réunion, ayant cru devoir faire observer à un orateur que ce n'était pas le lieu de traiter la question d'amnistie, sa solution appartenant aux Chambres, M. Lockroy a cru devoir intervenir en faveur de celui-ci. Un tumulte indescriptible éclata dans la salle, la majorité de la réunion, il faut le constater, prit fait et cause pour M. Pascal Duprat tandis que l'autre partie de la salle tenait pour M. Lockroy. A la sortie, des paroles assez vives ont été adressées par ce dernier à M. Pascal Duprat, qui s'est contenté de répondre : « J'ai des amis, monsieur, vous recevrez leur visite. »

Nous n'avons pas à prendre parti ni pour M. Pascal Duprat ni pour M. Lockroy; ni l'un ni l'autre ne représente nos opinions. Mais nous devons constater qu'en ramenant l'orateur à la question municipale, la seule en discussion, M. Pascal Duprat avait purement et simplement fait observer la loi en matière de réunions électorales municipales.

Raspail est mort lundi soir à Arcueil, entouré de toute sa famille. Il était né le 29 janvier 1794. Il avait donc 84.

**On lit dans le Rappel :**

« On se préoccupe dans les groupes de la majorité républicaine, de la conduite à tenir à la chambre à l'égard de l'incident de Limoges et de la question plus générale du complot militaire. »

Rien n'est encore décidé à cet égard, nous pouvons l'assurer. Les prétendues informations données, à ce sujet sont sans fondement.

Nous pouvons dire seulement que la question pourrait prendre une face nouvelle, à la suite de décisions que le gouvernement doit prendre très prochainement au sujet des commandements de corps d'armée et qui seraient de nature à donner une réelle et légitime satisfaction à l'opinion publique. »

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

Les élections municipales dans les trois arrondissements du Lot ont fait éprouver des pertes très sensibles au parti bonapartiste. Plusieurs notabilités dont l'échec est regrettable dans l'arrondissement de Gourdon ont dû, nous assure-t-on, ce résultat à l'appui donné par elles à M. le baron Dufour.

Par décret du 8 janvier :

M. Clément, contrôleur de la succursale de la Banque de France de Bordeaux, a été nommé directeur de la succursale de Cahors.

Dimanche prochain, 13 janvier, aura lieu à Cahors un second scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Maury, décédé.

Les électeurs qui n'auraient pas conservé leur carte, sont prévenus qu'il suffit que leur nom figure sur la liste pour qu'ils soient admis à voter.

On nous écrit de Montcuq, le 8 janvier 1878 :

Je ne reviendrai pas sur les ovations faites dernièrement à M. Irissou.

Quoique très-brièvement décrites, il me suffira d'y ajouter que le cœur y régna. Quelle preuve plus éclatante pouvait-on en donner ?

Grâce à la sagesse, à la prudence et au bon sens qui caractérisent M. Irissou, il a su faire un choix de conseillers municipaux qui a satisfait tous les partis, excepté les bonapartistes, gens qui, par leurs actes, sont cordialement haïs dans notre petite localité.

Toute sa liste a passé à une très-grande majorité.

On écrit de Faycelles, près Figeac, que le conseil municipal de cette commune réélue est entièrement républicain, et que le conseiller sortant qui, lors du passage de M. de Turenne dans notre contrée, avait accompagné ce bonapartiste militant, n'a obtenu qu'un *suffrage*, (probablement le sien) tandis que les 12 conseillers réélus ont eu l'unanimité des suffrages exprimés, soit 209 voix.

Une médaille en argent de 1<sup>re</sup> classe vient d'être accordée à M. Couture (Jean), adjudant sous-officier aux sapeurs-pompiers de Cahors, pour avoir sauvé, le 11 juillet 1877, trois personnes sur le point de périr dans un incendie. M. Couture est déjà titulaire de la médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe.

Une médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe, a été également accordée à M. Couderc (Guillaume), cultivateur à Cieurac, pour avoir, le 26 avril 1877, opéré le sauvetage d'un enfant tombé dans une citerne.

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Séance du 23 décembre (suite).

SOUS-CHAPITRE 11.

**Encouragement à l'agriculture et à l'industrie.**

Le même rapporteur propose au conseil de voter le sous-chapitre XI relatif aux encouragements à l'agriculture et à l'industrie, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, dont le total s'élève à la somme de 7,650 fr.

Adopté.

SOUS-CHAPITRE 12.

**Subventions aux communes.**

Il propose ensuite au Conseil de voter le sous-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

10 janvier 1878. (2)

**LES ONZE**

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

**Première partie.**

I

LA PORTE SAINT-DENIS

— Décidément, c'est un rendez-vous; voilà le mystère dont mes gens ont parlé; après tout, que m'importe? j'ai de plus graves occupations en tête que la pensée de surveiller une comédie amoureuse.

Il retournait donc pour la seconde fois derrière les pierres de la porte qui lui servaient d'abri, lorsqu'il se heurta presque avec un autre personnage qui venait ou plutôt qui courait en sens inverse.

Ce nouveau venu était habillé de noir, coiffé d'un chapeau à bords semblables à celui qui portait le promeneur; de plus, il avait un masque sur la figure.

En voyant un homme sur son chemin, il s'arrêta, regarda autour de lui, hésita, fixa avec attention les maisons environnantes, et enfin, d'une voix un peu brève et entrecoupée par l'émotion d'une marche rapide, il dit :

— Monsieur, avez-vous vu, il y a un instant seulement, une femme passer par ce carrefour ?

Le promeneur regarda son interlocuteur en homme qui sait deviner ce qu'on lui cache, et murmura en lui-même :

— C'est sans doute le mari, ou peut-être un espion.

Puis, comme l'autre attendait sa réponse :

— Que vous importe? dit-il tout haut.

— Il m'importe fort, monsieur.

— Alors je n'ai pas de comptes à vous rendre.

— Si je voulais, reprit l'homme masqué en haussant le ton, je saurais bien vous faire parler, monsieur le rôdeur de nuit; mais il faudrait me faire connaître, et je ne le veux pas; vous l'échapperez donc pour cette fois. Je vous prie de répondre à ma question : Avez-vous vu, depuis que vous êtes ici, un homme et une femme entrer dans l'une de ces maisons ?

— En vérité, monsieur, répondit le promeneur, votre insistance est aussi étrange que votre menace; personne que je sache, n'a le pouvoir de me forcer à

dire une chose que je ne veux pas dire.

— Alors, s'écria le dernier venu. L'ami, c'est donc vous ?

— C'est bien le mari? se dit l'autre.

— Répondez-vous enfin !

— Vous me parlez d'amant... S'il y a un amant je suis loin de l'être.

— Que faites-vous alors dans la rue, à cette heure ?

— Je réponds à vos questions.

— Vous appelez cela répondre !

— Chacun fait ce qu'il peut.

— Enfin, monsieur, je m'adresse à votre complaisance; parlez-vous ?

— C'est autre chose. Je vous dirai donc qu'arrivant ici en même temps que vous, je n'ai pu voir passer personne.

— Pourquoi ne pas m'avoir dit cela tout de suite? fit l'homme masqué avec un ton de mauvaise humeur très-prononcé.

— Pardon, monsieur, mais j'avais cru voir dans votre demande un ordre et une menace, deux choses qui ont le talent de me rendre peu commode.

— Merci, monsieur, dit l'autre d'un ton bref.

Et, quittant tout à coup le carrefour, il retourna vers Paris, abandonnant la piste qu'il avait suivie jusque-là.

Quant au promeneur, il regarda l'heure à sa montre et murmura :

— Mon homme est matinal, il doit être debout. Allons, il est temps.

Et il passa de l'autre côté du carrefour

se dirigeant vers la maison qui faisait face à la première.

Il avisa une petite porte qui donnait sur la rue et frappa.

Aucun bruit ne se fit entendre dans la maison.

L'inconnu frappa plus fort.

Alors un petit guichet pratiqué à cette porte s'ouvrit, et le promeneur put voir le visage de celui qu'il dérangeait, visage étonné, sinon effrayé.

— C'est vous qui frappez ainsi? fit l'homme en se frottant les yeux.

— Oui, ouvrez-moi.

— Vous ouvrir? Que me voulez-vous, d'abord ?

— J'ai à te parler.

— Personne n'a affaire avec moi à cette heure. Eloignez-vous.

— Es-tu habillé ?

— Je le suis ou je ne le suis pas, passez votre chemin.

— Ma course est terminée; j'ai à te voir.

— Pourquoi ?

— Viens dans la rue, puisque tu as peur que j'entre chez toi, et fais diligence, car je suis pressé.

L'homme hésita encore.

— Voyons, que crains-tu? reprit avec impatience le visiteur matinal. Crois-tu que je veuille te voler ?

— Eh ! fit l'autre à demi-voix, je n'en répondrais pas, il y a dans Paris tant de

voleurs qui ne sont pas honnêtes et qui s'introduisent chez les gens.

— Es-tu décidé ?

— J'y vas, j'y vas.

L'homme ainsi interpellé était une espèce de bourgeois qui avait gagné quelque argent dans le commerce, et, à force d'économie et d'usage, avait acheté plusieurs maisons.

Il pouvait avoir cinquante ans bien sonnés; un front chauve laissait voir les rides nombreuses de son crâne fuyant.

Cet homme était avaré et craintif, cela se lisait sur son visage.

Il était fort simplement vêtu : une culotte courte et usée, des bas de coton dont la couleur n'avait plus de nuance, un pourpoint marron, un chapeau rond, crasseux, et des souliers à larges boucles d'acier.

Tel était son accoutrement.

Il ouvrit donc timidement sa porte, puis risqua la tête et examina celui qui le venait ainsi arracher à sa tranquillité.

Sans doute l'examen le rassura un peu, car le corps suivit la tête, et il se trouva dehors.

Il ferma soigneusement la porte, mit la clef dans son gousset, et, faisant un salut il dit :

— Je suis à vos ordres, monsieur.

(A suivre.)



chapitre 12 (subventions aux communes), tel qu'il a été présenté par M. le Préfet, s'élevant à la somme de 16,700 fr.

Adopté.  
M. Cambres, au nom de la même commission, donne lecture au Conseil d'une pétition de MM<sup>mes</sup> Berton et Testut, relative à l'élagage des arbres du jardin de la Préfecture, et propose de rejeter cette demande, attendu que l'article 672 n'a pas été violé.

Adopté.  
Le même rapporteur propose au Conseil de rejeter la demande de subvention, formée par M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, relativement au Recueil contenant l'analyse des vœux des Conseils généraux.

Adopté.  
M. de Lamaze, au nom de la même commission, demande acte du dépôt par M. le Préfet de l'état d'emploi du fonds de non-valeur.

Le Conseil donne acte.  
Le même rapporteur propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet, du dépôt de deux dossiers contenant les pièces justificatives des dépenses faites sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, pendant l'exercice 1876.

Le Conseil donne acte.  
Il propose ensuite de donner acte à M. le Préfet, du dépôt des divers rapports de MM. les chefs de services financiers du département.

Adopté.  
Le même rapporteur propose au Conseil de donner acte à la commission départementale du dépôt : 1° du relevé des contributions ordinaires et extraordinaires supportées par les communes du département au 1<sup>er</sup> juillet 1876; 2° du relevé des emprunts et des actes des communes à la même époque.

Le Conseil donne acte.  
M. Brungalières, au nom de la commission des travaux publics, propose au Conseil d'adopter la modification à apporter au chemin d'intérêt commun n° 63, au lieu dit Lac de Lergne, sur le territoire de la commune d'Arcambal, telle qu'elle est proposée par M. le Préfet.

Approuvé.  
Le même rapporteur, au nom de la même commission, propose au Conseil de déléguer à la commission départementale le droit de statuer sur la suite à donner aux modifications demandées pour le chemin d'intérêt commun.

Adopté.  
Le même rapporteur propose d'approuver la répartition de la subvention de l'Etat (exercice 1877) entre les communes de La Madelaine et Larroque-des-Arcs, conformément aux propositions de M. le Préfet.

Adopté.  
Il propose ensuite d'approuver l'attribution à la nouvelle commune de Rouffillac d'une somme de 58 fr. pour les chemins vicinaux ordinaires, qui avait été à tort accordée à la commune de Rampoux.

Adopté.  
Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet du dépôt du tableau des impositions établies d'office pour l'année 1878 en centimes et en journées de prestations.

Le Conseil donne acte.  
Il propose ensuite de donner acte à M. le Préfet, du dépôt des états des recettes et des dépenses faites par cantons sur les chemins vicinaux d'intérêt commun dans chacun des trois arrondissements, pendant l'année 1876.

Le Conseil donne acte.  
Sur la proposition du même rapporteur, le Con-

seil donne acte à M. le Préfet du dépôt d'un tableau dressé par M. l'Agent-voyer en chef, indiquant la situation en 1876 du crédit et des dépenses d'entretien pour les chemins vicinaux d'intérêt commun et grande communication et des tableaux n°s 33 et 34 concernant les ressources, les dépenses et l'état d'avancement des travaux s'appliquant aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.

M. de Verninac, au nom de la même commission, propose l'adoption du projet de rectification du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 28, sur le territoire de la commune de Fargues.

Adopté.  
Le même rapporteur propose au Conseil d'approuver l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun, numéro 52, dans la traverse de Cras.

Adopté.  
Il propose ensuite l'approbation de l'avant-projet de construction du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 11, partie comprise entre Marbot et les Quatre-Routes.

Adopté.  
Le même rapporteur propose l'adoption de l'avant-projet de construction de la partie du chemin vicinal de grande communication, n° 19, comprise dans la traverse de Mareuil, commune du Roc.

Approuvé.  
Le même rapporteur propose au Conseil de rejeter la demande de subvention de la commune de St-Sozy, pour l'aider à construire le chemin d'intérêt commun n° 12.

M. de Marquessac dit que lorsque ce chemin a été commencé il était vicinal ordinaire et que sur 1,500<sup>m</sup>, la construction a été entièrement à la charge de St-Sozy. Classé en 1849, la commune n'a pas bénéficié de ses dépenses. Depuis cette époque elle continue à porter ses ressources hors de la commune; il serait juste, ne fût-ce que pour la rembourser de ses premiers frais, de l'exonérer de ses 2/3 de ressources et de lui permettre de les porter sur les chemins ordinaires.

Le Conseil, conformément aux propositions de M. le rapporteur, rejette la demande de la commune de Saint-Sozy.

M. Pradines, au nom de la commission des vœux propose au Conseil d'adopter l'ordre suivant pour la présentation à faire à l'administration supérieure pour la subvention de l'Etat en faveur des demandes de constructions ou de réparations de maisons d'école.

St-Maurice, Comiac, Corn, Lamagdelaine.

Adopté.  
Le même rapporteur propose comme il suit le classement des secours pour travaux concernant les édifices paroissiaux.

Vers, Pern, Laramière, Crégols, Comiac, Flaujac (Lalbenque) Valroufié, Soturac, Maxou, Aujols, Fontanes, St-Cirgues.

Adopté.  
Le même rapporteur propose au Conseil d'émettre le vœu que le gouvernement donne une prompte exécution à la ligne du chemin de fer de Cahors à Figeac ou près Figeac ou Capdenac.

Adopté.  
(La suite au prochain numéro).

Le 6 janvier, le sieur Cabanes, propriétaire à Cahors, a trouvé une somme d'argent assez considérable; il s'est empressé de la déposer au bureau de police, où son propriétaire pourra la réclamer.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Voici les principaux passages du discours prononcé mardi soir par M. Gambetta au cercle de l'Athénée de Marseille :

« Nous avons conjuré une crise dont les conséquences eussent été désastreuses pour notre pays. Nous sommes aujourd'hui en possession du pouvoir, régulièrement, librement, avec des administrateurs républicains placés à tous les services publics.

» Et pourtant je ne suis pas tout-à-fait rassuré. Ceux qui me connaissent savent qu'autant je suis optimiste pendant la lutte, aux heures de péril, autant je deviens inquiet après la bataille, aux heures de trêve... Pourquoi? Parce que je redoute avant tout l'ivresse du succès, une faute commise par notre parti, un coup de tête de quelqu'un, une machination perfide de quelque coterie d'intrigants. Soyons patients et stratèges, mes chers amis. Ne nous hâtons pas, une fois les maîtres du terrain, de courir sus à l'ennemi, sans nous inquiéter de ceux que nous laissons derrière nous et qui, au moment où nous nous y attendrions le moins, feraient feu sur nos troupes et profiteraient de nos imprudences.

Au contraire, je demande à mon parti de faire une halte, de se maintenir dans les positions conquises, de les fortifier, de les palisser, de les rendre inexpugnables.

» Oh! je ne me fais point d'illusions. La victoire n'est pas décisive encore, et je comprends les impatiences de cette vaillante démocratie à laquelle j'ai voué mon existence; mais, pour le salut même de la République et de mon pays, je suivrai toujours cette politique de raison, de méthode, de résultats certains et réels, qui consiste à utiliser toutes les circonstances, à éviter toutes les fausses alertes, à ne mettre le pied que sur un terrain solide, reconnu, dont la propriété nous demeure acquise pour jamais. (Applaudissements.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 10 janvier, 12 h. 35, soir.

Le roi Victor-Emmanuel est mort hier à deux heures et demie; il s'est confessé à un prélat envoyé par le Pape et a reçu la communion. On assure que le Pape aurait dit qu'il serait allé lui-même porter la bénédiction s'il pouvait marcher.

Dans la soirée, la Gazette officielle a paru annonçant que le prince Humbert est élevé au trône, sous le nom de Humbert I<sup>er</sup>. Le nouveau roi a confirmé immédiatement le ministère existant, sous la présidence de M. Deprétis, les ministres ont prêté serment.

Le roi a adressé au peuple italien une proclamation disant que la seule

consolation possible pour lui, est de suivre les traces de son père; il promet de rester fidèle au progrès et aux libres institutions.

Plusieurs journaux de Paris font remarquer que Victor-Emmanuel est mort cinq ans, jour pour jour, après Napoléon III.

Paris, 10 janvier 4 h. 50, soir.

Le Journal officiel annonce que le général Garnier est nommé commandant du corps d'armée de Bourges, en remplacement du général Ducrot qui est nommé membre du comité mixte des travaux publics.

Paris, 10 janvier, 2 h. 5, soir.

Toutes les dépêches de Constantinople annoncent que le Sultan a accepté de conclure directement un armistice avec la Russie.

Pouvoirs complets ont été donnés à Mehemet-Ali qui, nommé général en chef, est parti pour traiter.

Paris, 10 janvier, 3 h., 50, soir.

Le Maréchal président a envoyé la dépêche suivante au roi Humbert :

« J'adresse à votre Majesté la sincère expression de mes sentiments personnels et de la profonde sympathie de la nation française qui n'a pas oublié l'ancienne confraternité des armes qui l'unissait à votre glorieux père. »

Bourse de Paris.

Cours du 10 janvier.

Rente 3 p. %..... 72.80  
— 4 1/2 p. %..... 103.35  
— 5 p. %..... 109.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.235	3.250
Crédit foncier.....	626 25	627
Orléans-Actions.....	1.097 50	1.095
Orléans-Obligations.....	340 75	340
Suez.....	767 50	755
Italien 5 %.....	71 05	71 40

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOLEANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU TIERS ÉTAT

Sénéchaussée principale de Cahors.

(Suite.)

- MM. DELFOUR, bourgeois de Caillac.
- DÉRUPE, bourgeois de Luzech.
- GRANGIE, bourgeois de Calamane.
- ALBOUYS, avocat de Cahors.
- COURREJOLS, avocat.
- PARENT, avocat de Catus.
- CALMELS, avocat.
- BERCEGOL, aîné, avocat de Floiras.
- DELBREIL, négociant de Sauzet.
- DOUMIC, avocat de Sauzet.
- PÉLISSIE, avocat de Juillac.
- LOUDES, seigneur du Boulyé.
- PINDE bourgeois de Fargues.
- BALDY fils, avocat d'Ussel.
- CAVIOLE, notaire de Catus.

Sénéchaussée secondaire de Montauban.

- MM. MAJOREL, juge mage, lieutenant général.
- PONCET-DELPECH, avocat.

- MM. LIAUSU, juge royal de Caussade.
- SÉGUY, avocat du Roi.
- MIQUEL, avocat de Cayrièch.
- PRADINES, de Limogne.
- PRADAL, de Puylaroque.
- RÉVELAT aîné, négociant.
- LACOSTE-MONLAUZUN, négociant.
- LACHÉ-RAVAISSON, procureur du Roi à Caylux.
- TRESSENS, avocat.
- LOCRATE, procureur.
- THÉRON, avocat.
- BONNET, avocat et notaire.
- DAICHE, notaire.
- DISSÈS, procureur.
- DUPEYRÈ-LESTRADÉ, juge.
- SENLH, négociant.
- RAYNAL, avocat.
- CAYLA, bourgeois.
- LACASSAGNE, médecin.
- SARTRE de SALIT, avocat.
- DELPECH, procureur.
- BATUT, notaire pe Montalzat.
- GAUTIER, greffier de la maréchaussée.
- MASSOL, notaire.
- DELORD, notaire.
- DELPECH-SAINTOU, avocat.
- DÉJEAN, avocat.
- SINFRAIX, négociant.
- GRIMAL, ancien notaire.
- POURSEILLIE, juge.
- DELPECH, avocat.
- PÉCHARMAND, avocat.
- ROMEC, notaire.
- VERNIET, notaire.
- BALAT, avocat.
- PÉCHOLIER, procureur du Roi, de Caussade.
- LARGENTIE, bourgeois.
- LAFON, notaire.
- LATREILHE, notaire.

- MM. VIGNALS, bourgeois.
- MIALARET, avocat.
- LARRIEU, notaire.
- INARD, bourgeois.
- LACOMBE, conseiller à l'élection.
- MARCONIE, chirurgien.
- LAROCHE, négociant.
- GALIBERT, féodiste.
- DELRIEU, notaire.
- MARTIN procureur.
- MARIE-DAURIOL, négociant.
- CHATEAU, procureur du Roi à l'élection.
- VAISSE fils, bourgeois.
- SAINTE-GENIÈS, négociant.
- CHARIÉ, bourgeois.
- MÉRIGNAC, bourgeois.
- VIGUIER, négociant.
- CAORS, de Sept-Fonds.
- LAGARRIGUE, bourgeois.
- DELON, chirurgien.
- PARIZOT, bourgeois.
- PAGÈS (Jean-Pierre).

Sénéchaussée secondaire de Gourdon.

- MM. HEBRAY, lieutenant général.
- LAVAYSSE-GINIBERT, lieutenant particulier.
- CAVANHAC, avocat.
- DALBERT, avocat.
- MOLINIER, conseiller.
- PEBÈRE, avocat.
- VARGUES, médecin.
- DURAND, avocat.
- HÉRÉTIER, avocat.
- AZAC, notaire royal.
- LAPRADE, avocat.
- FUGIÉ, bourgeois.
- NOUGARIT, bourgeois (\*).

(\* Une liste imprimée déposée aux Archives départementales (C. 1257) porte NOIRET, bourgeois. (A suivre.)



# Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

## TEINTURERIE ET CORDERIE

### CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le Sr CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Revenu d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

### TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,  
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

### PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des  
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

### LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

### GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

## LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroi vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

## CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN  
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



En vente

Chez tous les Libraires

## LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré  
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS  
POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu  
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE  
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 37,635,076 fr.  
Arrérages payés aux Rentiers..... 141,416,291 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

## MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

### M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

### AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

## Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques FONTÈS.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

## MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

## VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

On demande à Acheter

UNE PROPRIÉTÉ

S'adresser à François SAGNES, à Carnac, canton de Luzech.

## AVIS

### CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

### A VENDRE

CHIEN DE CHASSE courant

bien dressé, âgé de deux ans; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cènevières, par Limogne.

### Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

## MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frango or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes.

## CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — — .....	40 — —
300 — — .....	45 — —
400 — — .....	20 — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

## TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.